

SESSION 2023

**CAPES
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

Section : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

A

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPES de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B E	1 1 0 0 E	1 0 2	9 3 1 2

► **Concours externe du CAFEP/CAPES de l'enseignement privé :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B F	1 1 0 0 E	1 0 2	9 3 1 2

Objectif d'apprentissage sur lequel porte l'épreuve :

- Savoir que le solde budgétaire résulte de la différence entre les recettes (fiscales et non fiscales) et les dépenses de l'État ; comprendre que le déficit budgétaire est financé par l'emprunt et savoir qu'une politique de dépenses publiques peut avoir des effets contradictoires sur l'activité (relance de la demande / effet d'éviction).

Extrait du programme de la classe de première :

<p>Comment les agents économiques se financent-ils ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre que le financement consiste à couvrir des besoins de financement par des capacités de financement. - Comprendre que le taux d'intérêt – à la fois la rémunération du prêteur et le coût du crédit pour l'emprunteur – est le prix sur le marché des fonds prêtables. - Savoir que le revenu disponible des ménages se répartit entre consommation et épargne et qu'ils peuvent dégager des besoins ou des capacités de financement. - Savoir ce qu'est l'excédent brut d'exploitation et comprendre que les entreprises se financent par autofinancement et financement externe (emprunts bancaires et recours au marché financier, en particulier actions et obligations). - Savoir que le solde budgétaire résulte de la différence entre les recettes (fiscales et non fiscales) et les dépenses de l'État ; comprendre que le déficit budgétaire est financé par l'emprunt et savoir qu'une politique de dépenses publiques peut avoir des effets contradictoires sur l'activité (relance de la demande / effet d'éviction).
---	---

Il est demandé au candidat de présenter, à partir des documents qu'il retient, une séquence pédagogique pour une classe de première en mobilisant ses connaissances disciplinaires et en didactique de la discipline. Cette séquence devra intégrer des travaux à réaliser par les élèves et une évaluation des acquisitions attendues.

Document 1

Le budget de l'État correspond à l'ensemble de ses ressources et de ses dépenses. L'essentiel des ressources provient des impôts et des taxes payées par les citoyens et les entreprises. Les dépenses correspondent à l'argent que l'État utilise pour financer l'action publique : police, justice, recherche, éducation... Depuis plus de quarante ans, les dépenses de l'État sont supérieures à ses recettes. Ainsi, le budget fait apparaître un déficit. L'accumulation de ces déficits au cours des années constitue la dette de l'État.

Les dépenses de l'État comprennent des dépenses de personnel, de fonctionnement, d'intervention (exemple : aides économiques), d'investissement (exemple : construction des routes) ainsi que le remboursement des intérêts de la dette. Le budget de l'État propose une présentation des dépenses par « destination » (missions, elles-mêmes déclinées en programmes), permettant au citoyen de bien comprendre à quelle politique publique ou « mission » est affecté l'argent de ses impôts.

Les recettes de l'État sont l'ensemble des ressources à sa disposition pour la mise en œuvre des politiques publiques. Chaque année, elles sont synthétisées dans le budget de l'État. L'essentiel de ces ressources vient des recettes fiscales - soit plus de 90 % du total des recettes - constituées d'impôts directs ou indirects prélevés à la fois sur les citoyens et les entreprises. Ses autres recettes proviennent de recettes non fiscales telles que le produit des amendes ou des jeux¹.

L'État ne recouvre pas la totalité des dépenses publiques. Même s'il est sollicité pour aider à équilibrer les budgets d'autres acteurs publics dont les budgets sont pourtant bien distincts de celui de l'État (budget des administrations de sécurité sociale et des administrations locales), l'État a une part minoritaire dans la dépense publique en France.

Source : « La plateforme des finances publiques, du budget de l'État et de la performance publique », <https://www.budget.gouv.fr/budget-etat>.

1. Les recettes non fiscales comprennent aussi les dividendes, les produits du domaine de l'État ou ceux résultant de la vente de biens et de services.

Document 2

Principaux ratios de finances publiques (en France) en % du PIB

	2018	2019	2020	2021
Déficit public ¹	-2,3	-3,1	-8,9	-6,4
Dette publique (brute) ¹	97,8	97,4	114,6	112,5
Recettes publiques	53,4	52,3	52,5	52,6
Dépenses publiques	55,6	55,4	61,4	59,0
Prélèvements obligatoires ²	44,7	43,8	44,4	44,3

1. Au sens du traité de Maastricht.

2. Le taux de prélèvements obligatoires est calculé hors crédits d'impôts.

Source : d'après Insee, comptes nationaux - base 2014-
Insee Première, No 1903, 31/05/2022.

Document 3

**Principales dépenses et recettes des administrations publiques en 2021
(en France)**

	Administrations publiques centrales		Administrations publiques locales		Administrations de sécurité sociale		Ensemble des administrations publiques ¹	
	En milliards d'euros	Évolution 2021 / 2020 (en %)	En milliards d'euros	Évolution 2021 / 2020 (en %)	En milliards d'euros	Évolution 2021 / 2020 (en %)	En milliards d'euros	Évolution 2021 / 2020 (en %)
Total des dépenses¹	611,9	+4,3	280,0	+4,1	683,1	+3,4	1 475,6	+4,0
Dépenses de fonctionnement ² , dont :	193,4	+1,7	141,9	+4,3	114,6	+6,4	449,9	+3,7
<i>consommations intermédiaires²</i>	40,9	+4,5	52,0	+6,9	32,0	+6,5	125,0	+6,0
<i>rémunérations des salariés</i>	150,1	+1,0	86,5	+2,8	75,7	+6,1	312,4	+2,7
Intérêts versés ²	31,1	+21,6	4,0	-5,7	3,1	-8,6	38,1	+15,0
Prestations sociales en espèces et en nature	126,0	-6,2	27,4	+0,9	518,7	+3,2	672,1	+1,2
Transferts courants entre administrations publiques	62,3	+0,0	3,7	-15,7	20,0	+5,9	0,0	///
Autres transferts et subventions	167,8	+18,4	48,3	+4,0	20,0	-9,6	222,9	+12,5
Acquisitions nettes d'actifs non financiers, dont :	31,2	-4,0	54,7	+7,9	6,6	+7,4	92,6	+3,5
<i>formation brute de capital fixe</i>	30,4	+0,3	52,7	+8,7	6,6	+7,6	89,7	+5,6
Total des recettes¹	468,5	+8,8	279,4	+5,2	666,4	+8,4	1 314,9	+8,4
Impôts et cotisations sociales	391,0	+5,2	163,5	+5,9	614,1	+8,6	1 168,6	+7,1
Ventes	27,0	+6,1	45,3	+9,7	22,1	+3,9	94,4	+7,3
Revenus de la propriété	8,2	+45,9	3,1	+15,4	3,7	+14,2	14,9	+30,0
Autres transferts	42,2	+51,0	67,6	+0,5	26,6	+6,3	37,1	+66,7
Capacité (+) / Besoin (-) de financement	-143,4	///	-0,6	///	-16,7	///	-160,7	///

/// : absence de résultats due à la nature des choses.

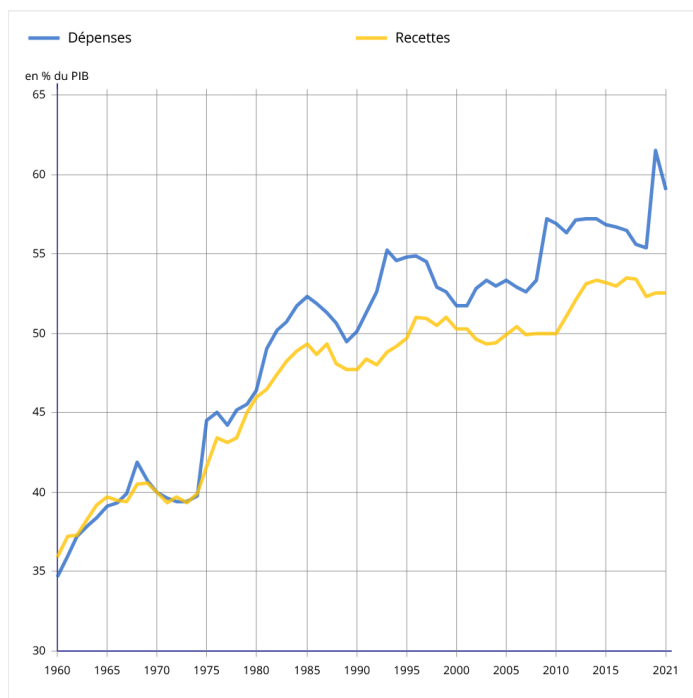
1. Dans la colonne « Ensemble des administrations publiques », les transferts entre les trois sous-secteurs (administrations centrales, locales et de sécurité sociale) sont consolidés, si bien que les dépenses et recettes sont inférieures à la somme des dépenses et recettes des trois sous-secteurs.

2. Hors correction au titre des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) sur les intérêts versés.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2014-
Insee Première, No 1903, 31/05/2022.

Document 4

Dépenses et recettes publiques en France (en % du PIB)



Source : Insee, comptes nationaux - base 2014 –
Chiffres-clés, 21/09/2022, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381414>.

Document 5

Contributions à l'évolution du PIB en volume (en France)

évolution en %, contributions en points

Indicateur	2016	2017	2018	2019	2020 (r)	2021
Dépense de consommation finale	1,3	1,1	0,7	1,2	-4,5	4,4
dont :						
ménages	0,9	0,8	0,5	0,9	-3,5	2,7
administrations publiques	0,3	0,3	0,2	0,2	-0,9	1,6
Formation brute de capital fixe	0,6	1	0,7	0,9	-1,9	2,6
dont :						
sociétés et entreprises individuelles non financières	0,4	0,6	0,5	0,3	-0,9	1,5
administrations publiques	0	0	0,1	0,3	-0,2	0,1
ménages hors entrepreneurs individuels	0,1	0,3	0,1	0,1	-0,6	0,9
Solde des échanges extérieurs de biens et services	-0,4	-0,1	0,4	-0,3	-1,2	0,1
Exportations de biens et de services	0,5	1,3	1,4	0,5	-5,3	2,4
Importations de biens et de services	-0,9	-1,4	-1	-0,8	4,2	-2,4
Variation des stocks¹	-0,4	0,2	0	0	-0,2	-0,3
Produit intérieur brut (PIB)	1,1	2,3	1,9	1,8	-7,8	6,8

r : données révisées.

1. Y compris les acquisitions moins cessions d'objets de valeur.

Lecture : en 2021, le produit intérieur brut (PIB) augmente de 6,8 % en volume. La dépense de consommation finale contribue à hauteur de 4,4 point à cette croissance.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2014 - Chiffres-clés, 31/05/2022, https://www.insee.fr/fr/statistiques/2830613#tableau-figure1_radio3.

Document 6

Les mesures de soutien d'urgence adoptées face à la crise sanitaire et économique ont eu un impact massif sur le solde des finances publiques.

Le soutien à l'activité partielle (27,4 milliards d'euros) est comptabilisé en prestations sociales. Il est financé pour les deux tiers par l'État et pour un tiers par l'Unédic.

Les dépenses du fonds de solidarité (15,9 milliards d'euros) sont comptabilisées comme subvention à la production. Elles sont portées par l'État pour 15,4 milliards et par les administrations publiques locales (Apul) pour 0,5 milliard.

Les exonérations de cotisations et contributions sociales (7,9 milliards d'euros) sont comptabilisées en subventions à la production. Elles sont portées par l'État et sans effet sur le compte des administrations de sécurité sociale, compte tenu de la prise en charge par l'État des pertes de cotisations.

Les mesures de soutien comprennent aussi la prolongation de l'indemnisation du chômage des intermittents du spectacle et des personnes arrivées en fin de droits, ainsi que le report de la réforme de l'assurance-chômage, qui représentent 2,1 milliards d'euros de prestations sociales portées par l'Unédic. Des subventions aux travailleurs indépendants et aux professions libérales, pour 1,8 milliard d'euros, sont également portées par leurs régimes de retraite complémentaires.

L'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) a été exceptionnellement rehaussé de 14,0 milliards d'euros par rapport à son niveau initial dans la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) avant la crise. Ce surcroît de l'objectif des dépenses lié à la crise sanitaire se répartit entre 7,0 milliards d'euros de surcoût dans les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux, 7,2 milliards d'euros de soins de ville supplémentaires (essentiellement des tests PCR, des indemnités journalières et des compensations de perte d'activité pour les professionnels de santé) et 5,1 milliards d'euros d'autres dépenses (dotations à Santé publique France, qui bénéficie

d'un transfert de la Caisse nationale d'assurance maladie afin de financer les achats de masques, de médicaments et de vêtements pour le personnel soignant, et au Fonds d'intervention régional). En miroir, la taxe exceptionnelle sur les organismes complémentaires (– 1,0 milliard en 2020), ainsi que les moindres dépenses de soins de ville durant les confinements (– 4,3 milliards), ont diminué d'autant le montant de l'Ondam.

Pour assurer la trésorerie des entreprises et la continuité de l'activité, un dispositif de prêts garantis par l'État, exceptionnel, permet de soutenir le financement bancaire des entreprises. Avec un plafond initial de 300 milliards d'euros, le montant des prêts effectivement accordés est de 130 milliards d'euros en 2020. Les garanties accordées par l'État dans le cadre de ce dispositif affectent le solde des finances publiques à travers les rémunérations de garanties payées par les établissements de crédit, de 0,4 milliard d'euros en 2020, et les appels en garantie, quasiment nuls en 2020.

Source : « Le compte des administrations publiques en 2020 »,
Insee Première, n° 1859, 2021.

Document 7

Le déficit budgétaire des administrations publiques correspond à un besoin de financement, qui peut être couvert en faisant appel à l'épargne d'agents en capacité de financement dans le cadre d'un emprunt. L'État emprunte selon deux modalités : l'émission d'obligations (environ 90 % de la dette publique en 2018) et les emprunts bancaires (environ 10 % de la dette publique en 2018). En France, l'Agence France Trésor, rattachée au Ministère de l'Économie et des Finances est chargée de la gestion de la dette de l'État (c'est-à-dire des administrations publiques centrales). Les obligations émises par l'État sont un contrat en vertu duquel un agent en capacité de financement (un ménage, une entreprise, une compagnie d'assurance ou encore un autre État) prête un montant à l'État français. Ce contrat prévoit, outre le montant, la durée du prêt, la rémunération du prêteur (taux d'intérêt et calendrier des versements) et les conditions de remboursement (l'intégralité du montant est remboursée en date de fin du contrat). [...]

L'État français émet deux types de titres de dette sur les marchés financiers à destination d'agents en capacité de financement, dont l'Agence France Trésor fait la présentation suivante :

- Les obligations assimilables du Trésor (OAT), qui sont le support de l'endettement à moyen et long terme de l'État. La durée prévue par le contrat de prêt peut aller de deux à cinquante ans.
- Les bons du Trésor à taux fixe et à intérêts précomptés (BTF) sont l'instrument de gestion de trésorerie de l'État. Ils servent à couvrir les fluctuations infra-annuelles de la trésorerie de l'État, qui découlent pour l'essentiel du décalage entre le rythme d'encaissement des recettes et celui du paiement des dépenses et de l'échéancier d'amortissement de la dette. La durée de ces contrats varie de quelques semaines à un an.

Source : « Comment les agents économiques se financent-ils ? », Campus de l'innovation,
Collège de France, 2020, <https://campus-innovation-lycees.fr/>.

Document 8

Lorsque l'État achète pour dix milliards d'euros de nouvelles centrales nucléaires à une entreprise que nous appellerons Nucléon, cette dépense a de nombreuses répercussions. L'impact immédiat de la demande supplémentaire de l'État est d'augmenter le niveau d'emploi ainsi que les profits de Nucléon. En retour, la compagnie doit acheter des matières premières auprès d'autres fournisseurs et ceux-ci enregistrent donc aussi une augmentation de commandes. Comme les travailleurs et les actionnaires de l'entreprise constatent que leurs revenus augmentent, ils réagissent à cette hausse en augmentant leurs propres dépenses de consommation de biens. Par conséquent, les dépenses de l'État qui s'adressent initialement à Nucléon augmentent la demande de biens et services de nombreuses autres firmes dans l'économie. Comme chaque euro dépensé par l'État peut augmenter la demande agrégée de biens et services de plus d'un euro, les dépenses de l'État ont un effet multiplicateur sur la demande agrégée.

Cet effet multiplicateur ne cesse pas là. Lorsque les consommateurs augmentent leurs dépenses, les firmes qui produisent les biens de consommation qui sont demandés vont employer plus de travailleurs et réaliser des profits plus importants. Cette hausse des salaires et des profits stimule une fois de plus les dépenses de consommation et le mécanisme se poursuit encore et encore. Ainsi, il existe une relation positive entre la demande et le revenu puisqu'une demande plus importante engendre une hausse du revenu qui à son tour provoque une hausse de la demande. Lorsque tous ces effets sont additionnés, l'impact total sur la quantité demandée de biens et services peut être plus important que la demande initiale impulsée par la hausse de la dépense de l'État.

[...]

Alors qu'une augmentation des dépenses de l'État stimule la demande agrégée de biens et services, elle engendre également une hausse du taux d'intérêt et nous savons qu'un taux d'intérêt plus élevé réduit les dépenses d'investissement et affecte négativement la demande agrégée. La réduction de la demande agrégée qui résulte d'une hausse du taux d'intérêt suite à une expansion des dépenses de l'État est appelée effet d'éviction. [...]

Ainsi, alors que l'augmentation des dépenses de l'État accroît la demande de biens et services, elle peut également évincer l'investissement.

[...]

Pour résumer : lorsque l'État augmente ses dépenses de 10 milliards, la demande agrégée de biens et services peut augmenter de plus ou de moins de 10 milliards selon que l'effet multiplicateur l'emporte ou pas sur l'effet d'éviction.

[...]

Outre le niveau de ces dépenses, un autre élément important de la politique budgétaire dont dispose l'État est le niveau d'imposition. Lorsque l'État réduit l'imposition sur les revenus des personnes physiques (l'impôt sur le revenu pour faire court), il accroît le revenu disponible des ménages. Les ménages épargneront une partie de ce revenu additionnel, mais ils en dépenseront également une partie sous forme d'achat de biens et services supplémentaires.

[...]

L'amplitude du déplacement de la demande agrégée résultant d'une modification du niveau d'imposition est également fonction du multiplicateur et de l'effet d'éviction.

Source : N. G. Mankiw, M. P. Taylor, *Principes de l'économie*, de boeck supérieur, 2019.